

AGRESSIONS SEXUELLES ET SECRETS DOULOUREUX

Des articles pour changer la vie

Je souhaite que la lecture de ces articles sur les agressions sexuelles vous permette de comprendre, d'aider, d'être aidé et de lutter efficacement contre ces souffrances. Je propose cette série d'articles gratuitement, aussi n'hésitez pas à les partager à vos amis et contacts. A votre service pour un conseil, ou pour organiser avec vous une conférence enfants, ados ou adultes autour de ce thème. Une conférence peut se faire par Zoom, ou en présentiel.

Jean-Louis Lafont

Conseiller en communication, Thérapeute, Conférencier
Auteur du livre "ENFANTS ET ADOS EN DANGER"

www.jeanlouislafont.fr - jlouislafont@wanadoo.fr

Tel. 06.86.75.91.70

- 1 – Intro
- 2 – Les sans voix
- 3 – Secrets et silence sont facteurs de séquelles
- 4 – Une écoute qui délivre
- 5 – De la compassion, à l'action
- 6 – Plusieurs éléments sont guérissants
- 7 – Quelques définitions
- 8 – Le consentement
- 9 – Exemples de prévention 1
- 10 – Exemples de prévention 2
- 11 – Qui n'a pas de secret douloureux ?
- 12 – Pourquoi les victimes ne parlent pas ?
- 13 – La culture du viol et l'indifférence

Agressions sexuelles et secrets douloureux

1 - Intro

Je vous propose une série de messages avec des analyses et des propositions pour lutter contre les agressions sexuelles et les secrets douloureux, pour rompre le silence

et briser ces injustices. La place me manque pour aborder tous les aspects et tous les détails. Le livre que j'ai écrit sur ce sujet complètera ces articles si vous le souhaitez. Les références pénales ou administratives concernent la France. J'invite mes amis lecteurs des autres pays, à vérifier comment cela s'applique chez eux.

Vous trouverez dans ces lignes de nombreux conseils et encouragements pour sortir de l'isolement, parler, s'engager dans une relation d'aide et dans une démarche pénale souvent nécessaire. C'est une aide pour rebondir sur ses souffrances et faire de son passé un point de départ. C'est aussi un appel au courage qui est en chacun de nous pour aider et être aidé. La recherche de justice est toujours d'actualité.

Chaque vie est inestimable, un très grand nombre cependant est piétiné, abusé, harcelé dans le mépris le plus total de la dignité humaine et des lois. La famille qui a vocation d'être un espace de sécurité et de ressources est souvent le lieu de violences extrêmes: harcèlement psychologique, coups, incestes, violences conjugales. Il n'y a pas de limites à l'expression de cette violence qui va de la cruauté verbale à la torture. Pour les victimes le cercle familial est un espace où l'insécurité est permanente.

Ces violences se retrouvent au travail, dans les associations, les églises, les clubs sportifs. Aucun groupe humain n'est épargné. C'est tellement tabou, qu'une chape de plomb recouvre les victimes. Pour les victimes, parler oui, mais à qui ? Comment enlever cette boue en soi, ce sentiment d'être sale ? Où puiser la force pour vaincre cette violence et retrouver le goût de la vie ? Comment partager les agressions dont on a été victime ? Comment sortir de la résignation et de la honte ? Comment briser la peur de dire ?

Ces situations qui sont le plus souvent gardées secrètes, n'ont pas vocation de le rester. Je souhaite plus que tout informer, et encourager les victimes à sortir du silence. Votre passé ne vous empêche pas d'avoir un avenir et de l'espérance.

Chaque article ne dit pas tout, mais chacun trouvera des éléments pour aider, être aidé, lutter contre ce fléau et enclencher le changement et la guérison. Je reste disponible pour répondre à vos questions.

- - - - -

2 - "Les sans voix"

Les victimes d'agressions sexuelles sont dans votre entourage immédiat, quartier, amis, au travail, vous leur parlez, les saluez, mais ignorez tout de leurs souffrances. Peut-être vous-même vivez ou avez vécu cela. "Les Sans Voix" réalisé par Catherine Zavlav s'inscrit dans le cadre de la campagne "Stop au déni" pour rendre hommage à ces enfants, ces femmes, et ces hommes, victimes de violences sexuelles <https://www.youtube.com/watch?v=yNdsvsD8SfQ>

Les médias sont encore timides pour se faire régulièrement l'écho de ces souffrances, et parler de la réalité de la maltraitance sur les bébés, des violences conjugales ou des mutilations sexuelles. Sur toutes ces thématiques si sensibles, nous ne sommes pas prêts dans notre pays à voir une réalité si dérangeante.

Lorsque l'on touche aux agressions sexuelles et au tabou de l'inceste par exemple, les médias préfèrent utiliser le mot pédophilie plutôt qu'inceste. La pédophilie est extérieure à la famille, ce qui évite de s'attaquer à l'intouchable famille. L'inceste brise l'image de "havre de paix" associé à la famille. Le mot pédophilie évoque souvent un étranger sur le chemin de l'école qui propose à un enfant des bonbons, le fait monter dans sa voiture pour le violer, voire le tuer. Cela arrive mais c'est rarissime. Ce qui est très fréquent par contre, c'est que 80% des infractions sexuelles sur mineurs sont commises au sein même de la famille. Le loup ne cherche pas à rentrer dans la bergerie, il y vit. Si la famille est le lieu de violences, aucun groupe humain n'est épargné.

Les agresseurs sont majoritairement des hommes censés protéger les enfants (95%), connus des victimes, membre de leur famille. Les enfants sont les principales victimes des violences sexuelles, les filles bien plus que les garçons, mais également les personnes vulnérables, handicapés, SDF, etc.

Une femme sur trois a déjà été victime de violences dans le monde. Dans certains pays ce sont près de sept femmes sur dix, d'après l'ONU Femmes. Il est toujours difficile de parler de certains sujets. Les agressions sexuelles subies dans le cadre conjugal par exemple, sont celles dont les femmes parlent le moins facilement.

En France une femme décède tous les 2,5 jours sous les coups de son mari, conjoint ou ex conjoint. Les pires violences s'exercent après les ruptures. Des viols de "vengeance" peuvent survenir après des années de séparation. Conséquences pour ces femmes: grossesses non voulues et IVG, elles vivent dans la peur, avec de la dépression ou des idées suicidaires. Des associations comme la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes) les aident à préparer leur départ et à trouver des lieux d'hébergement secrets, où elles pourront reconstruire leur vie à l'abri du conjoint. Vous trouverez cette adresse et bien d'autres sur mon site web à la rubrique "CONTACT"

Pour certaines femmes, qui font référence à des idées religieuses sur le mariage et la famille, toute démarche pénale demande un certain cheminement d'idées. D'autant plus qu'au sentiment de honte s'ajoute la peur du jugement, et celle de se retrouver rejetées du groupe pratiquant, sans savoir vers qui se tourner.

D'autres quasiment séquestrées, surveillées par leur conjoint, ne peuvent ni sortir seules, ni téléphoner. Il y a le cas des couples étrangers où les deux sont sans papiers et la femme a peur qu'une plainte conduise à l'expulsion. Comment faire appel à la police ou à la loi, pour une femme sans-papiers ou en attente d'être régularisée, si on vous dissuade de le faire sous la menace de signaler votre situation irrégulière ?

Les victimes adultes et les enfants disent : "*on m'a demandé de ne pas parler*". Pour l'agressé parler est une prise de risque pour lui-même, sa famille et l'entourage. Le dilemme est de taille, car parler revient à "faire le sale boulot" et se taire est impossible. Parler créera la division et ne sera pas plus facile que le silence. Il est vrai également qu'en cas de dépôt de plainte au tribunal, les paroles peuvent avoir des conséquences pénales pour les responsables.

Pour les victimes, Parler, oui, mais à qui ? Comment briser la peur de dire ?

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/signaler-des-violences-sexuelles-ou-sexistes/etude-nationale-sur-morts>

Même si cela est difficile et risqué le plus souvent, parler est toujours le meilleur choix. S'il est vrai que, quand on prend des risques on peut perdre, si on n'en prend pas, on perd à tous les coups. Le silence est pire que tout et ne protège que l'agresseur. Il faut parler, à un ami, à un tiers digne de confiance, au médecin de famille, à un parent.

Pour l'enfant quel que soit le contexte, il est plus difficile de parler de ce qu'il endure car il est menacé si jamais il envisage de révéler ce qu'il vit.

Je vous propose de poser une question précise, chaque fois qu'il vous semble qu'un enfant ou un adulte, par son comportement ou ses paroles, est en grande souffrance. Retenez que les victimes parlent plus aisément quand elles sont placées en position de témoins. Demander si elles ont été témoin et seulement après si elles ont été victime. Première question : "As-tu été témoin de violences ou de harcèlement chez toi ou ailleurs ?" et ensuite seulement demander "es-tu victime ou témoin de violence" Chacun de nous peut poser cette question que nous soyons médecin, enseignant, parents, ami, voisin.

Soyez de ceux qui entendent ces souffrances, croient et aident.

3 - Secrets et silence sont facteurs de séquelles

Quelques exemples :

- La pression psychologique exercée par une personne ou par un groupe, ajoutée à la peur de la violence, amène parfois une victime à ne pas résister aux exigences de ses agresseurs et à se soumettre à leurs ordres. Cette absence de résistance de sa part peut engendrer un intense sentiment de culpabilité, qui s'avère aussi dommageable que le viol lui-même et entraîne de graves séquelles psychologiques et affectives. Cette perception que la victime est complice est fautive bien sûr. Le silence fait des ravages dans les pensées et les émotions.

- Les menaces, le chantage et la loyauté bloquent la parole des victimes. En France, si les victimes d'agressions sexuelles parlent en moyenne après 16 ans de silence, ce n'est pas par choix. Il peut arriver qu'elles parlent plus tôt quand il y a la volonté de protéger l'entourage et particulièrement les plus jeunes de la fratrie. Certaines victimes ne disent rien pendant un temps, car elles ignorent qu'il s'agit d'un crime. Dans tous les cas, rien ne pèse tant qu'un secret douloureux.

- Il est impossible de ne pas communiquer. Quand les mots ne sortent pas, c'est le corps qui s'exprime. Pour les ados, il parle avec force par des conduites à risques, des scarifications (incisions de la peau), fugues, alcoolisation précoce, toxicomanie, anorexie, boulimie. L'agression sexuelle enferme les victimes dans le silence, la honte, la peur et diminue l'estime de soi. Elle favorise la victimisation à l'âge adulte, un

sentiment de rejet, d'abandon, des troubles du sommeil, l'échec dans la scolarité et les études.

- Confusion et sentiment d'abandon. L'enfant victime d'agression sexuelle vit dans une très grande confusion, sans aucune confiance envers ses parents, les adultes qui l'entourent, la société. En effet, au quotidien, le père transgresse la loi dans le cercle familial, tout en continuant de vivre avec son entourage comme si de rien n'était. Quant à la mère, elle choisit de ne pas choisir entre son mari et son enfant.

- Troubles de la sexualité. Pour les jeunes enfants qui ont été agressés, ils réalisent parfois des actes de voyeurisme ou d'exhibition. Ils tentent des agressions sexuelles sur des enfants plus petits et peuvent avoir des comportements sexuels inappropriés. Ces gestes peuvent se traduire surtout par l'introduction d'objets dans leur anus ou leur vagin, la masturbation excessive ou en public.

- Pour les femmes et les hommes prostitués, 75% d'entre eux ont des antécédents d'agressions sexuelles pendant leur enfance, le plus souvent de nature incestueuse.

- Dans la relation aux autres, les victimes grandissent en pensant que :

1. on ne peut pas faire confiance aux personnes qui sont censées nous aimer ;
2. des marques d'attention et d'affection s'accompagnent toujours de demandes d'ordre sexuel
3. on ne peut être maître de son propre corps ;
4. les besoins des autres passent avant nos propres besoins ;

- Les violences faites aux enfants favorisent tout au long de leur vie des risques de dépression, une grossesse précoce, une situation de précarité et également le risque de prostitution. Les violences subies enfant, sont la 1^{ère} cause de violences que l'on subira ou que l'on fera subir à l'âge adulte. La liste n'est pas close.

- Pour le Dr Murielle Salmona présidente de "Mémoire traumatique et victimologie" *"avoir subi ces crimes dans l'enfance est la première cause de mort précoce, de suicide, de conduites addictives, de grande précarité, de marginalité, et de nombreuses pathologies somatiques. 97% des victimes de viols ont des conséquences sur leur santé mentale et 43% ont des conséquences importantes ou très importantes sur leur santé physique."*

- Les enfants sont également victimes quand ils sont témoins de violences conjugales. Leur présence n'empêche pas ces violences. Ils sont toujours très traumatisés par ce dont ils sont témoins. En 2016, 123 femmes ont été tuées par leur partenaire, ex-partenaire, ou "petits-amis". 34 hommes ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire. 25 enfants mineurs sont décédés, dans un contexte de violences au sein du couple. Pourtant, seul un tiers des conjoints a condamné pour homicide. *Source: « Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2016 », ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes.*

S'il est difficile d'avoir un chiffre précis, nous savons que tous les ans en France, un très grand nombre de décès d'enfants est imputable aux mauvais traitements se déroulant au sein même de la famille.

Et toujours cette question à poser à chaque enfant ou adulte qui semblent traverser une grande épreuve : "Est-ce que tu es témoin ou victime d'agressions sexuelles ?"

- - - - -

4 - Une écoute qui délivre

Un bon départ est de parler à un tiers digne de confiance. "*La mort et la vie sont au pouvoir de la langue*" Nos paroles sont appelées à créer. Parler permet à la victime d'enclencher le changement. Mettre fin au silence est puissant.

Pas si facile de trouver une oreille attentive qui écoute sans curiosité, qui est juste simplement là pour accueillir la confiance. Quand une personne se confie, c'est au prix d'un effort considérable et de beaucoup de courage. D'un côté parler est une prise de risque, et de l'autre avoir quelqu'un qui écoute sans juger est très nouveau.

Ecouter est l'affaire de tous et chacun de nous peut développer son écoute. On vous dira sans doute que c'est réservé aux professionnels, mais on se souviendra aussi que ce sont des amateurs qui ont construits l'Arche de Noé, et des professionnels le Titanic... Tout ça pour dire qu'on a besoin de tout le monde pour aider et être aidé.

Commencez par écouter, juste écouter et soutenir en silence. Parfois écouter sans répondre est très puissant et réconfortant. Je recommande dans un premier temps de faire acte de présence et de garder le silence. La seule présence et l'écoute sont une grande puissance pour une personne éprouvée. Elles expriment une présence qui comprend et qui dit "je suis juste là pour toi, à tes côtés, le temps nécessaire." Présence et écoute réconfortent. Garder le silence et être simplement présent, fait une grande différence.

Etre juste présent avec la victime, permet à cette dernière d'être "apprivoisée". Se faire doucement à l'idée qu'elle pourrait vous parler. Nous savons que pour la victime d'agressions sexuelles, parler présente des risques pour elle-même, sa famille et l'entourage. Il faut donc la soutenir, lui dire qu'on va l'aider. C'est très important car cela brise l'isolement dans lequel elle se trouve. Manifestez aussi de l'affection à l'enfant ou à l'adulte, qui a besoin de réconfort et d'empathie.

Il est bon de féliciter celui ou celle qui se confie car il est guérissant d'être cru par la personne qui écoute. Les premières réponses à donner seront :

- "Je te crois... "

- "Ce n'est pas de ta faute."

- "Tu n'es pas responsable"

Laissez la personne s'exprimer sans l'interrompre. Ce qui peut faire obstacle à votre écoute, c'est que l'émotion vous submerge. Dans ce cas-là, on peut avoir tendance à faire ce qu'on appelle les "trop vite", consoler "trop vite", rassurer "trop vite", conseiller "trop vite", etc. N'évitez pas d'être touché, mais attention aux "trop vite".

Il est indispensable d'exclure ses idées préconçues et toute tentative d'interprétation.

Prenez le temps d'écouter, les conseils viendront plus tard. Accepter et croire ce que dit la personne (ce n'est pas toujours facile)

- - - - -

5 - De la compassion, à l'action

"C'est comme pasteur qu'une jeune fille m'a confié la situation d'inceste qu'elle avait subi pendant plusieurs années. Quel comportement le plus juste devais-je prendre ? C'est finalement le signalement au procureur de la République qui s'est imposé. Au final c'est la recherche du bien de la victime, la protection des plus jeunes de la fratrie, l'intérêt du système familial et l'exigence du respect de la loi qui ont eu raison de mes hésitations. Pour être honnête, ma position ne m'a pas épargné d'un sentiment intérieur de dévastation. Ma priorité a été de rechercher le bien réel des personnes touchées par ce drame, car dans cette situation ce n'était pas à mes émotions de prendre le dessus. Il fallait ouvrir un chemin de restauration pour chacun, et ce chemin passait aussi par l'intervention de la justice."

Un secret douloureux qui vous est confié est un cadeau encombrant qui va bouleverser vos pensées, votre conscience, et parfois votre quotidien. Si ce que vous entendez dévoile un danger pour la personne, vous devez agir. Cela veut dire parler régulièrement avec la victime. Si elle est en danger comme dans le cas de violences conjugales, l'héberger pour un temps chez vous ou chez des proches le temps de faire des démarches et trouver une solution durable. Il est vrai que la solidarité, peut nous faire quitter un temps notre zone de confort.

Faut-il garder tous les secrets qui nous sont confiés ? Non! *"l'amour couvre une multitude de fautes"* Couvrir ne veut pas dire cacher. Ce n'est pas parce que nous connaissons bien quelqu'un, que nous ne devons pas condamner les comportements répréhensibles qu'il pourrait avoir. C'est précisément se soucier de l'autre que de protéger et d'aider la victime, et de signaler l'agresseur. Ecouter, conseiller, accompagner dans des démarches, protéger, nous prend du temps, de l'énergie.

Dans tous les cas, si l'acte relève du pénal, il faut le soumettre aux autorités pénales. La loi est la même pour tous. Vous devez toujours refuser de participer à des arrangements "maison" entre les personnes impliquées. Ces engagements, qui ne durent jamais, sont toujours au détriment de la victime et de la reconnaissance de sa souffrance. Seuls le tribunal et les magistrats ont mission d'arbitrer ces délits. Aucun prêtre, pasteur, parent, ami, adulte, ne peut s'attribuer cette fonction-là et se substituer à la justice.

S'il arrivait que l'agresseur demande pardon à la victime, cela ne doit en aucun cas le dispenser de rendre des comptes à la société pour des actes que la loi qualifie de criminels. Le plus souvent, c'est notre peur de l'affrontement qui nous retient et nous empêche d'agir. Nous devons pratiquer la justice.

Pourquoi porter plainte ? Tout ne peut pas se régler sur le mode éducatif ou sur la négociation. Un arbitrage est parfois nécessaire. Si les agressions sont toujours en cours, cela va permettre de les faire cesser en se protégeant de l'agresseur, et en

protégeant éventuellement un autre membre dans la famille. Ne pas le faire développe le sentiment d'impunité chez l'agresseur et favorise chez l'agressé l'absence de protection. Cela favorise l'installation de l'indifférence chez les proches.

Les fausses plaintes existent, mais ce fait est très rare. L'enfant peut se retrouver instrumentalisé par la mère, qui souhaite se séparer du père. Si la prudence est de mise dans ces affaires, elle ne doit pas être une justification à notre inaction.

C'est à la victime de déposer plainte. Vous ne devez ni lui forcer la main, ni la dissuader de faire les démarches nécessaires. C'est à vous par contre de signaler aux forces de police ou au procureur de la République une situation que vous jugez être un danger pour une personne. Votre témoignage peut sauver une vie. Signaler les comportements de violences dont vous êtes témoin est un devoir de citoyen et de croyant. On peut très bien faire des signalements au Procureur de la République, laisser ses coordonnées, tout en demandant à rester anonyme.

En France déposer "une main courante" permet de dénoncer des actes dont vous avez été victime ou témoin, sans souhaiter poursuivre l'auteur des faits.

La plainte elle, est une démarche pour poursuivre en justice l'auteur de faits délictueux, et le faire condamner à une peine et/ou d'obtenir des dommages et intérêts. On peut déposer la plainte au commissariat de police, à la gendarmerie, ou écrire sur papier libre, directement au procureur de la République au tribunal de grande instance. Porter plainte n'est pas une garantie de succès. La situation peut être douloureuse pour la victime, quand la justice refuse de se prononcer, notamment par des classements sans suite ou par des non-lieux.

Retenons que le silence est pire que tout car il ne protège que l'agresseur et qu'il est facteur de séquelles pour la victime. Parler permet d'enclencher le changement et l'estime de soi. A l'entourage, à la famille et aux amis de soutenir la victime et de l'aider dans ce parcours difficile.

6 - Plusieurs éléments sont guérissant

- Pour la victime il est guérissant de sortir du silence, d'exprimer sa souffrance et d'être cru par la personne qui écoute. Parler et être écouté est puissant et va rompre la confusion et le sentiment d'abandon.

- Etre écouté c'est sentir la compassion de celui qui écoute, cela favorise la confiance et libère la parole. Je ne dirai jamais assez combien écouter des victimes qui partagent leur vécu est puissant libérateur. Ce n'est pas juste une entrée en matière pour passer rapidement à la suite. Ecouter vraiment enclenche la guérison.

- Ecrire son parcours est aussi source de restauration. L'écriture de son parcours de vie pour certains est source de guérison.

- Guérir dans les relations en sortant de l'isolement. Les agressions sexuelles favorisent l'isolement. La victime a tendance à se replier sur elle-même, s'isoler et rencontre des difficultés à investir dans de nouvelles personnes. Il faut tout faire pour briser cet isolement et favoriser des rencontres.

- Permettre que la personne aidée rejoigne une association locale, pour retrouver le sentiment d'être utile dans un espace de rencontre et d'activités partagées.

- Aider c'est aussi plus simplement donner des adresses utiles et des n° de tel gratuits pour avoir une assistance et des conseils précis. Vous trouverez tout cela sur mon site web.

- La démarche pénale elle aussi est aussi guérissante car le plus souvent la victime subit deux agressions, l'abus sexuel et le déni familial. La condamnation de l'agresseur par le tribunal mettra une fin aux mensonges des proches, aux doutes émis sur la véracité des faits et reconnaîtra enfin la souffrance endurée.

- Certaines formes de thérapie ont aussi leur place. Il convient également de développer la pensée de travail en réseau car on ne peut pas réussir seul. En réseau veut dire ici avec les ressources de la cité, avec les associations d'aide aux victimes, les services sociaux, les assistantes sociales, selon les besoins de la personne. On peut également avoir besoin de conseillers pour la réinsertion professionnelle. Comprendre et aider quelqu'un c'est aussi s'intéresser à son histoire, son contexte culturel d'origine, ses us et coutumes.

On mesurera la réalité du changement en fonction de la dissociation que la personne aura développé par rapport aux événements vécus, mais également dans sa capacité à réinvestir dans de nouvelles relations. Pour parler vrai, le processus des guérisons est long. "Guérisons" est écrit au pluriel, car il faut guérir les pensées, les émotions, le corps, mais aussi les relations à soi, aux autres et également à notre travail.

- Les témoins d'injustice et de souffrance doivent devenir solidaires, donner l'exemple et mobiliser leur entourage à aider. On ne peut réussir seul. Pour être aidée une victime a besoin d'écoute, de compassion, de bénévoles, de professionnels, d'associations, etc. J'aime ce proverbe africain qui dit : "Elever un enfant, ça prend tout un village"

7 - Quelques définitions

En France, les infractions sexuelles sont classées en 3 catégories : Le viol – Les agressions sexuelles – Les atteintes sexuelles.

- **Le viol** « *Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.* » (Article 222-23) En France, le viol est un crime. En clair, tout acte de pénétration sexuelle sans le consentement d'une personne, est qualifié de viol. En France, un crime sur deux est un viol, majoritairement commis sur un mineur. Le viol est commis à 75% par un

proche : père, frère, petit-ami ou mari, collègue, dans un cadre où la victime fait confiance à l'agresseur. Il s'agit de pénétration, anale, buccale ou vaginale, faite avec le sexe, un doigt, ou un objet. Plusieurs victimes disent avoir subi une agression sexuelle alors qu'il s'agit d'un viol, quand par exemple il y a eu pénétration avec un doigt.

- Le délai de prescription sur des mineurs est porté à 30 ans à compter de la majorité de la victime (jusqu'à 48 ans) Cet allongement permettra de donner aux victimes le temps nécessaire à la dénonciation des faits, et prend notamment en compte le phénomène de l'amnésie traumatique.

- **Les agressions sexuelles** « Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. » (Article 222-22)
Tous les actes de nature sexuelle par le toucher sans pénétration et non désirés par la personne qui les subit peuvent être qualifiés d'agressions sexuelles. Les agressions sexuelles sont de plus en plus banalisées, caresses mal placées sur les fesses, cuisses, poitrine, entrejambe. Les "baisers volés" sont des agressions également. On ajoutera les prises de photos ou visionnages pornographiques sous la contrainte, etc.

- Le délai de prescription en cas d'agression sexuelle : Si le délit sur un mineur de plus de 15 ans le délai de prescription est de 10 ans et commence à courir à la majorité de la victime. Sur un mineur de moins de 15 ans, le délai de prescription est de 20 ans et commence à courir à la majorité de la victime (jusqu'à 38 ans)

- **Les atteintes sexuelles** Article 227-25 "Le fait, par un majeur, d'exercer sans violence, contrainte, menace ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur." Si un homme de 20 ans a des rapports sexuels avec une mineure, il peut être condamné même si elle est consentante.

L'inceste est une agression sexuelle consistant à imposer un toucher sur le corps de l'enfant avec son propre corps. L'enfant peut être forcé à pratiquer des gestes de masturbation sur l'agresseur, à l'embrasser ou à le toucher où il le demande. Faire l'amour devant son enfant, parader nu, visionner des films pornographiques avec son enfant sont considérés comme relevant de l'inceste. Le photographe nu ou dans des situations érotiques également. 80% des cas d'inceste durent plusieurs années. L'inceste est une agression sexuelle avec ou sans pénétration. L'inceste commis par des femmes est souvent occulté par le cliché d'une maman forcément protectrice et nécessairement douce. Pourtant elles aussi commettent ces violences incestueuses ou en sont complices, seules ou avec leur mari ou conjoint.

-Questions : "Est-ce un viol ?"

- "Est-ce qu'on a le droit de m'imposer un acte sexuel ?"

- "Est-ce que j'ai le droit de faire pression pour obtenir un acte sexuel et de ne pas tenir compte du non-consentement d'une personne, fut-elle ma partenaire ?"

- https://www.youtube.com/watch?v=_Kc8xD5d2eA

Le viol se définit par des pénétrations en l'absence de consentement de la victime. Du fait des manœuvres de l'agresseur, nombre de viols se font sans violence physique (à part le viol lui-même) sur des personnes qui ne sont pas en mesure de se défendre. En France, la moitié des viols seulement sont commis avec violence

On ne pourra pas parler de consentement sexuel si la personne est sous l'emprise de drogues, d'alcool, handicapée, ou inconsciente, si l'agresseur abuse d'une position de confiance ou d'autorité (professeur, entraîneur sportif, employeur, etc.). Egalement si l'agresseur utilise les menaces ou le chantage pour obliger la personne à une activité sexuelle.

Pas de consentement sexuel non plus par chantage affectif, ou en contrepartie d'une aide, d'un service, d'un travail, d'un logement, d'une protection. Ces contraintes morales ou économiques imposent des actes sexuels à une personne qui les subira sans s'opposer, mais également sans consentir.

C'est un viol que d'avoir une relation sexuelle avec une personne qui a trop bu, qui est droguée, et donc dans l'incapacité de donner son consentement et de s'opposer. Même chose avec un enfant. Une personne peut céder sans accepter, y compris pour ceux qui sont unis par les liens du mariage.

Question : ai-je subi ou fait subir un viol ?

8 - Le consentement

C'est quoi être consentant à une relation sexuelle. Les mineurs de moins de 15 ans sont-ils consentants ? Une personne pleine de bon sens a écrit sur ma page Facebook *"Il n'y a pas besoin d'avoir fait des études pour connaître la vérité. Comment une société en arrive-t-elle à se demander si un enfant est consentant ou pas en matière de sexe avec un adulte. C'est un détournement de mineurs et c'est criminel."*

Consentir : c'est accepter qu'une chose se fasse, donner son accord. Par exemple consentir à une activité sexuelle, c'est donner son accord pour cette activité. Consentir à une activité sexuelle, c'est donner clairement son accord pour cette activité. La personne est en pleine possession de ses moyens.

Pour chaque prostituée, il n'y a jamais de relations sexuelles consenties, et donc il s'agit toujours d'un viol, avec en plus, la pression qui se renouvelle tous les jours, la peur des violences et les risques de mourir. L'Etat en tolérant la prostitution, donne le droit de viol - qui est un crime - sans condamnation.

Les adultes sont-ils toujours consentants dans leur sexualité ? Pas toujours

Il arrive par exemple qu'une femme, qui a par ailleurs une relation saine avec son mari ou son conjoint, ne soit pas consentante, dise non et finalement cède à une activité sexuelle. Retenons que céder ne veut pas dire consentir. Personne n'a le droit d'imposer des relations sexuelles à une autre personne contre sa volonté.

Je peux toucher n'importe quelle partie de mon corps, mais je ne peux pas toucher n'importe où celui de ma voisine, car nos relations sont réglementées comme le code de la route. Même un époux devra avoir les voyants qui passent "au vert" pour toucher certaines parties du corps de sa femme, sinon il y a une agression. Le corps de l'épouse n'est pas celui de l'époux. Si c'est non, il faut faire demi-tour. A noter enfin, que chacun a aussi le droit de changer d'avis et dire non.

L'enfant lui ne dit jamais rien, il est dans l'incapacité de dire non. Comment imaginer qu'un enfant de cinq ans par exemple puisse pour se défendre, prendre une arme, crier, quand son père ou son grand-père s'adonne à des actes sexuels sur lui ? Comme il n'y a jamais de refus de la part de l'enfant, on pourrait penser qu'il y a un consentement de sa part et donc qu'il n'y a pas de viol.

Dans ce cas l'agresseur pourrait ne pas être jugé aux Assises pour viol (qui est un crime), mais en Correctionnel pour "atteinte sexuelle" qui dit qu'il y a un consentement. Les peines sont alors plus légères.

En France, depuis la loi d'avril 2021, aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement sexuel d'un enfant s'il a moins de 15 ans, ou moins de 18 ans en cas d'inceste. Toute relation sexuelle même consentie, entre un adulte et un mineur de moins de 15 ans, est interdite et passible de sanctions pénales (5 ans d'emprisonnement). Ces peines sont aggravées (10 ans) si l'adulte est un ascendant ou exerce une autorité de droit, de fait ou liée à ses fonctions sur le mineur (enseignant, éducateur, etc...)

Quatre nouvelles infractions sont créées dans le code pénal pour punir les actes sexuels sur les enfants :

- Le crime de viol sur mineur de moins de 15 ans, puni de 20 ans de réclusion criminelle
- le crime de viol incestueux sur mineur (de moins de 18 ans), puni de 20 ans de réclusion criminelle ;
- le délit d'agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans, puni de 10 ans de prison et de 150 000 euros d'amende ;
- le délit d'agression sexuelle incestueuse sur mineur (de moins de 18 ans), puni de 10 ans de prison et de 150 000 euros d'amende.

Les juges n'ont plus à établir une violence, une contrainte, une menace ou une surprise pour constater et punir le viol ou l'agression sexuelle. La question du consentement de l'enfant ne se pose donc plus en-dessous de l'âge de 15 ans et de 18 ans dans les affaires d'inceste.

- Il faut savoir que dans la très grande majorité des cas, l'adulte n'utilise pas de violence avec l'enfant, il use de son image d'autorité, de persuasion, de séduction, de chantage.

On parle beaucoup et mal le plus souvent, de savoir si l'enfant est consentant. Regarder cette vidéo et demandez-vous ensuite si l'enfant est consentant ou victime : <https://www.youtube.com/watch?v=Waz0L2Vae2U>

Les enfants ne disent jamais non aux figures d'autorité que sont les adultes, les parents, les enseignants, etc. Même si on leur dit de ne pas suivre un étranger ils le

font. Ils ont confiance, comme dans toutes formes de relations avec un adulte.

La vidéo du Dr Muriel Salmona qui nous explique l'aberration du "consentement" sexuel des mineurs : <https://m.youtube.com/watch?v=Gd4TlhgKm9k>

- On croit généralement que ces agressions se produisent dans les bois, les parcs et les terrains de jeux. En réalité, la violence s'exprime le plus souvent dans la famille à 80%. Les auteurs sont les parents le plus souvent. L'abus sexuel d'un enfant est un phénomène fréquent.
- On croit généralement que l'agression est brutale, laissant l'enfant couvert de blessures. En réalité, l'agresseur utilise la persuasion, les menaces et la corruption.
- On croit généralement que l'abus sexuel de l'enfant est un incident isolé, qui ne se reproduit pas. En réalité, dans 88% des cas l'enfant est victime d'abus répétés. Par le silence imposé, cela peut durer jusqu'à l'adolescence.
- On croit généralement que l'enfant invente des histoires d'abus sexuels. En réalité, ce ne sont pas des histoires.

Quand l'enfant parle, c'est la responsabilité de chacun de le croire ou pas.

9 - Exemples de prévention (première partie)

- Dans la famille, protéger et éduquer est un travail considérable. Une faible disponibilité des parents à cette mission peut favoriser bien des risques à l'intérieur et à l'extérieur du cercle familial. Quand le contrôle parental est réduit, les ados se retrouvent plus facilement livrés à eux-mêmes pour le choix de leurs fréquentations, de leurs sorties, et deviennent plus fragiles aux méthodes de manipulation et de séduction en tout genre. Les parents doivent savoir que les ados vont de toute façon rejoindre un groupe car ils apprennent en groupe. L'influence du groupe est considérable quel que soit un groupe, qu'il s'agisse de paumés, de sportifs, ou de délinquants. C'est donc aux adultes d'anticiper et d'influencer leurs ados dans le choix du groupe dans lequel ils vont se reconnaître et grandir.

- Des hommes qui guident leur maison avec amour. Quel modèle de père sommes-nous ? L'amour et la bénédiction paternelle donnent la vie. Avant d'être abattu d'une balle de revolver en 1996, Tupac le célèbre chanteur de rap connu pour les paroles violentes de ses chansons, avait affirmé *"Je n'ai jamais connu mon véritable père... Je suis sûr que si j'avais eu un vrai père, j'aurais mieux discipliné ma vie, j'aurais joui de plus d'assurance. Votre mère ne sait pas comment vous calmer, vous rassurer et faire de vous un homme. Il faut un homme pour vous apprendre comment devenir un homme."*

- Prévenir c'est aussi informer des dangers d'agressions dès le plus jeune âge et encourager les enfants à parler très régulièrement de ce dont ils sont victimes ou témoins et prendre le temps de les écouter. C'est bien de dire "ton corps est à toi, tu dois dire non, personne ne doit te toucher" mais lors d'une agression la victime à peur, elle est sidérée et sans force pour se défendre. Il faut donc répéter les mises en garde

dans un contexte d'écoute attentive et aimante. L'enfant sera vigilant et plus disposé à partager ce qu'il vit.

- L'autorité parentale s'affaiblit. Avec les ados, la relation parents-enfants s'oriente vers une relation d'égal à égal nuisible. L'enfant a besoin de limites et de réponses plutôt que d'une relation d'égalité souvent alimentée par la séduction. Lui dire "non", lui poser un cadre, évitera à l'enfant de tomber dans la toute-puissance. Cela occasionne une série de batailles et d'épreuves au sein de la famille quand les parents enseignent à l'enfant à gérer sa frustration. Mais si les enfants n'apprennent pas cette leçon, ils deviendront des tyrans pour leur entourage. S'ils considèrent que tout leur est dû, ils auront une vie de déceptions. Si vous vous imaginez que la discipline imposée aux enfants empêche leur créativité et leur épanouissement, vous faites fausse route !

L'obéissance doit être apprise le plus tôt possible dans la vie, à la maison et en dehors. Toute relation a besoin de frontières. Adulte ou enfant, quand quelqu'un vous dit non, il vous faut reculer et faire demi-tour. Quand le magasin est fermé, vous n'avez pas le droit de forcer l'entrée. La vie est faite de règles. Brisez-les et elles vous briseront inévitablement. Enseigner et observer l'obéissance est profitable à tous. Cela s'apprend d'abord dans la famille.

- Surveiller et veiller sur. Les parents doivent être vigilants et exigeants dans tous les espaces d'activités de leurs enfants comme les clubs sportif, les sorties, les camps de vacances et demander à ce que les activités soient encadrées par un binôme. Demander à ce que des hommes ne se retrouvent pas seuls avec des enfants dans les vestiaires ou les douches. La confiance doit se gagner, ce qui vous autorise à arriver à l'improviste dans le club sportif ou l'association afin de voir ce qui se passe. Il faut vérifier régulièrement si votre enfant s'il est victime, ou témoin d'une injustice ou d'une agression. C'est une manifestation de votre intérêt pour lui.

- Prévenir c'est soigner les relations familiales. L'addiction aux écrans "l'héroïne numérique" gangrène les familles, et empêche les relations. Comment éviter que les enfants passent tout leur temps devant les écrans (portable, ordi, télé), et favoriser un dialogue en famille. Je propose de mettre en place une fois par semaine et durant 30 mn, un rdv d'échange parents enfants dans un contexte chaleureux. Si ce dialogue est régulier et ouvert, les enfants parleront plus facilement s'ils rencontrent un problème et poseront plus aisément des questions sur des sujets qui les préoccupent. Ils sont absents 8h par jour de la maison, et c'est important de prendre du temps pour parler avec eux. Chacun pourra partager un souci, un projet, exprimer ses besoins et écouter ceux des autres. Ces relations (sans aucun écran), donneront une force au cercle familial qui en surprendra plus d'un.

- Les parents font une bonne prévention, en expliquant à leurs enfants la différence entre la drague, la séduction et le harcèlement. Il faut bien sûr que les parents (et les enseignants) qui le font, aient assimilé ces notions-là. Dans les conférences j'explique que dans "relation sexuelle", "relation" est écrit avant "sexuelle". C'est bon d'expliquer que ce n'est pas la sexualité qui va conduire à des relations saines, mais le contraire. Sur le thème de la sexualité des ados et du harcèlement une prochaine série de messages en parlera en détail.

Une question : Parents savez-vous de quoi sont victimes ou témoins vos enfants ?
Savez-vous ce qu'ils regardent sur leur téléphone portable ou celui d'un ami ?

- - - - -

10 - Exemples de prévention (deuxième partie)

- L'école limite parfois la prévention en parlant d'anatomie, de préservatif, de MST, de pilule, etc. Vu la cruauté et la violence qui se développent aussi à l'école, les jeunes ont besoin d'être enseignés sur les rapports et les relations de respect et d'égalité entre filles et les garçons. Il faut expliquer la différence entre la drague et le harcèlement, parler de l'importance de prendre le temps dans une relation, de contrôler son langage et ses gestes. Expliquer que le modèle porno est faux et dangereux pour des relations durables et une bonne estime de soi. Dire que la sexualité est le prolongement d'une rencontre dans laquelle on a pris le temps de s'observer, de s'apprivoiser, de se connaître, de s'apprécier, de s'aimer et s'engager.

- Formation des médecins. Ils représentent avec les autres professionnels de santé 24% de ceux à qui les victimes parlent pour la première fois en dehors de la famille. Seulement 5% des signalements sont fait par des médecins. Ils doivent être formés à poser les bonnes questions. Leurs patients ne parleront pas d'eux-mêmes. Les médecins doivent donc apprendre à repérer par exemple les effets de l'inceste sur la santé et poser à tous leurs patients des questions ouvertes sur les antécédents d'inceste. Il existe un très bon site sur les violences conjugales pour les professionnels de santé <http://www.decliviolence.fr> Il propose des questions simples sur les antécédents d'inceste et explique comment repérer les manifestations psychiques et somatiques liées à ces brutalités. 3 à 4 patientes sur 10 dans les salles d'attente de médecine générale peuvent être victimes de violences conjugales. Les conséquences sur la santé des femmes et de leurs enfants sont multiples et durables. Ce site propose des fiches pratiques pour mieux comprendre ce problème de santé sensible et complexe, et mieux intervenir en tant qu'acteur de soins de premier recours. Ces fiches ont été élaborées par des médecins généralistes et des professionnels travaillant auprès de ces femmes. Merci de faire connaître ce site aux médecins qui vous entourent.

- Pourquoi pas des campagnes comme celles pour lutter contre l'alcool au volant, qui invitent les victimes à sortir du silence, et les parents à parler avec leurs enfants ?

- Le porno est gratuit et accessible d'un seul clic. L'Etat pourrait voir comment verrouiller l'accès à la pornographie et/ou réglementer l'accès à ces sites. Pourquoi l'accès aux sites pornographiques ne serait-il pas payant ? Il y aurait sans doute moins de visites. L'Etat devrait travailler à éliminer la pornographie et en faire une priorité nationale. Il pourrait procéder comme pour les campagnes anti-tabac ou l'alcool au volant, faire une campagne avec des spots télévisés, des conférences, utiliser la presse, la radio. Des débats publics pourraient parler des relations hommes femmes et garçons filles en invitant des parents, des professionnels et des associations. Le besoin est énorme et urgent. Il faut envisager aussi des lois et un encadrement plus sévère. N'attendons pas. On ne compte plus les témoignages de parents et d'enseignants dépassés par ce qui se passe à l'école, les violences, les agressions,

les actes de prostitution. Aucun établissement n'est épargné, ni aucune classe sociale. Beaucoup d'ados apprennent les comportements sexuels à travers ces modèles qui sont à l'opposé d'une relation d'égalité homme-femme.

- Bien éduquer, c'est dire que dans la sexualité il n'y a pas de violence, pas de domination. On recherche l'intérêt de l'autre.

- Il faut former les professionnels soignants à ces souffrances, leur demander de signaler des suspicions d'agression. Continuer à former aussi les gendarmes et policiers qui recueillent les témoignages et les plaintes. Qu'une loi enfin soit votée sur l'imprescriptibilité totale pour les agressions et crimes sexuels.

-Une bonne prévention s'impose car le coût sur la santé est considérable. Les conséquences sont nombreuses sur la santé des victimes de l'enfance à l'âge adulte, sur leur vie sociale, affective et sexuelle, sur les apprentissages, les capacités cognitives, la vie professionnelle, sur les risques de marginalisation, et ceux d'être à nouveau victime de violences, ou d'en être l'auteur, etc.

Une bonne prévention coûte cher, mais bien moins que les soins de santé, que les frais de police et de justice, les pertes de production dues au décès et l'absentéisme des victimes, l'incarcération des agresseurs, etc.

Question : Comment envisagez-vous votre place dans cette prévention?

- - - - -

11 - Qui n'a pas de secret douloureux ?

Chaque famille modeste ou célèbre a des secrets. Un président français, qui avait une fille cachée, et a érigé ce secret de famille en secret d'Etat. C'est aussi parfois un avortement, un séjour en psychiatrie, une cure de désintoxication, des personnes qui cachent leur penchant pour les personnes du même sexe, un séjour en prison, des violences dans l'enfance, une agression sexuelle. Il y a aussi ces paroles blessantes, ces propos humiliants entendus dans l'enfance, tous ces mots qui font mal et qui marquent à vie.

Voici quelques autres exemples :

- Violences physiques, des coups de poing, de pieds, des sévices, les brûlures par cigarette, tortures. L'enfant utilise souvent l'excuse de sa maladresse, des chutes, de bagarres avec les copains pour expliquer ses blessures. Les parents privent aussi l'enfant de nourriture, de soins et ne prennent pas en compte sa douleur.

- Violences économiques avec limitation de la liberté de la personne, privation de l'exercice de ses droits civiques, d'une pratique religieuse, impossible d'encaisser son salaire. Plusieurs femmes sont quasiment séquestrées par leur conjoint, ne peuvent ni sortir seules, ni téléphoner.

- Le harcèlement moral et sexuel au travail : plaisanteries sexistes, remarques dégradantes, pincements, étreintes, frôlements, tapotements importuns, propositions sexuelles explicites.

- Et toujours le racisme, l'excision, l'avortement, les violences conjugales.

- Je terminerai par le fait d'avoir une réputation entachée dans son arbre généalogique. Il est certain qu'il est plus facile d'évoquer un ancêtre résistant, que collabo. Difficile aussi de parler d'un parent pédophile, alcoolique, d'un autre condamné et en prison. Dans tous les cas, les secrets douloureux n'ont pas fonction de le rester. Se confier à un tiers digne de confiance est guérissant et participe à la guérison.

- - - - -

12 - Pourquoi les victimes ne parlent pas : Sidération, dissociation, emprise.

On pense qu'une victime de violence, enfant, ado ou adulte peut facilement quitter la maison, son conjoint, et porter plainte. C'est faux. Quand on voit le nombre de femmes (et d'enfants) tués par le conjoint au moment des séparations nous avons la réponse. Partir et parler est parfois très dangereux, et demande du soutien.

En cas de viol et d'agressions sexuelles les soupçons se multiplient du genre "*Pourquoi est-elle restée ?*", "*A sa place j'aurais dit non, crié, frappé, etc.*" Dans ces situations-là, il est impossible de réagir normalement. La victime est souvent sidérée, tétanisée et ne peut donc ni crier, ni parler. Regardons ce qui se passe dans le cerveau pendant un viol : <https://www.dailymotion.com/video/xui3ue>

- **La sidération** paralyse la victime et l'empêche de réagir, de crier, de fuir. Pour cette raison beaucoup pensent à tort qu'elle est consentante "*Pourquoi ne s'est-elle pas défendue ?*" Elle ne le peut pas ! Elle se sent coupable de ne pas s'être débattue, de n'avoir pu réagir, d'avoir été paralysée. Elle s'accuse toute seule. Faudrait-il, pour enlever tout soupçon de consentement, qu'elle soit grièvement blessée ou morte ?

- **La dissociation.** L'état de stress extrême du viol pourrait entraîner la mort. Mais le cerveau va faire disjoncter le système. La personne survit mais elle est déconnectée (sentiment d'être spectateur de la scène). Cette dissociation s'installera de façon continue si la victime reste en contact avec l'agresseur. Dans ce cas elle déconnecte de ses émotions et se transforme en un automate que l'agresseur peut contrôler. C'est la raison pour laquelle elle ne part pas. Elle est sous **emprise**.

Les victimes, jeunes ou pas se sentent coupables, honteuses et pensent avec raison que personne ne les croira. Dans une société de déni du viol beaucoup disent "*Et si ce n'était pas un viol ?*", "*Peut-être bien qu'elle l'a cherché*" etc. Il faut comprendre que la sidération, la dissociation, l'emprise, les troubles de la mémoire, la peur de ne pas être crue, empêchent la victime de dénoncer ce crime.

"Dans un monde à l'endroit, les femmes victimes de violences conjugales devraient être immédiatement protégées quand elles appellent à l'aide. Dans notre réalité, c'est très loin d'être le cas. Il est rare que les menaces de mort soient prises au sérieux, et que leur sécurité soit réellement assurée, même si des mesures de protection plus efficaces existent depuis 2010, comme l'ordonnance de protection et le téléphone grand danger. De plus, après la séparation, il est fréquent que les conjoints violents utilisent les enfants pour continuer à exercer des violences lors de l'exercice de leur autorité parentale et de leurs droits de visite. Si les enfants quand ils sont directement

menacés peuvent donner aux femmes victimes la force de porter plainte et de partir pour les protéger, ils peuvent être, a contrario, une raison majeure de ne pas dénoncer les violences par peur d'en perdre leur garde en cas de séparation. Et en raison des risques que les enfants pourraient courir en étant seuls avec leur père violent, si les droits de garde de ce dernier sont maintenus." Dr Murielle Salmona.

Dans les faits, les enfants, les ados et les femmes, ne peuvent pas se protéger ni fuir sans aide extérieure. C'est impossible car leur vie matérielle également est sous contrôle, pas d'argent, pas de travail et parfois pas de papiers. Cela nous lance un grand défi de solidarité à relever pour les aider. A chacun de nous de faire comprendre ces notions de sidération, de dissociation et d'emprise qui expliquent bien des comportements.

La rue ou les transports publics témoignent que les victimes ne peuvent faire face à ces attaques. Dans leur détresse elles sont tétanisées et ne peuvent demander de l'aide qui devrait venir de l'entourage immédiat. Comment expliquer ce silence, ce manque d'aide et de protection des gens autour qui se détournent et regardent ailleurs. Chacun de nous pourrait selon ses moyens, trouver quelque chose à faire pour aider, comme appeler la police, ou faire un signalement.

Je vous laisse avec ce poème de Martin Niemöller,

"Silence on tue"

"Quand ils sont venus chercher les communistes,

Je n'ai rien dit, Je n'étais pas communiste.

Quand ils sont venus chercher les syndicalistes,

Je n'ai rien dit, Je n'étais pas syndicaliste.

Quand ils sont venus chercher les juifs,

Je n'ai pas protesté, Je n'étais pas juif.

Quand ils sont venus chercher les catholiques,

Je n'ai pas protesté, Je n'étais pas catholique.

Puis ils sont venus me chercher, Et il ne restait personne pour protester."

Martin Niemöller (décédé en 1984) pasteur allemand. Il écrit ce poème à propos du régime hitlérien. Arrêté en 1937, interné en camp de concentration, libéré en 1945.

Nous avons besoin de plus d'engagement de l'Etat et besoin aussi d'exprimer des **actes solidaires**. Aller voir une victime, lui dire qu'on va l'aider, briser l'isolement dans lequel elle se trouve et voir avec d'autres comment aider, etc.

----- **13 - La culture du viol et l'indifférence**

Cette culture du viol, banalise ces violences-là, et culpabilise les victimes en disant, "Ce qu'elle dit n'est pas vrai", "Elle en rajoute", "Elle l'a bien cherché", "C'est sa faute", "Elle ne s'est pas protégée", etc.

- 40% pensent qu'une attitude provocante de la victime en public, atténue la responsabilité du violeur et que si elle se défend vraiment, elle peut le faire fuir l'agresseur.

- 30% pensent qu'une tenue sexy excuse en partie le violeur
- Plus de 20% considèrent que les femmes aiment être forcées et ne savent pas ce qu'elles veulent etc.
- La victime aurait pu et su résister si elle n'avait pas été consentante
- "Elle marchait seule dans la nuit et c'est elle qui a provoqué la violence qui s'est abattue sur elle, violence qu'elle aurait pu éviter si elle s'était protégée"

Bien qu'en recul dans l'ensemble de la population, cette culture reste ancrée chez près d'un quart des 18-24 ans, en partie sans doute sous l'influence de la pornographie.

L'indifférence

Il y a peu, une jeune femme a été agressée sexuellement dans le métro sous le regard de nombreux passagers sans que personne ne vienne à son secours, ni n'appelle la police. Comment est-il possible qu'aucun des témoins ne soit intervenu, on les voit même sur les enregistrements vidéo, d'après la police, se retourner et s'éloigner malgré les appels à l'aide de la jeune femme. Pourquoi ne pas avoir appelé la police ou des responsables du métro, alors qu'ils avaient **tous un téléphone portable** ?

Si une seule personne réagit, elle envoie un signal fort que la situation est intolérable, qu'il faut la dénoncer et faire quelque chose, et que la personne qui en est victime doit être défendue. C'est souvent efficace, cela donne l'exemple et mobilise soudain plusieurs personnes qui sont fières ensuite d'avoir agi. Ces situations sont des scandales. Il n'est pas question d'accepter que le monde fonctionne autant à l'envers.

Soyons SOLIDAIRES et réclamons des campagnes dans les médias, pour susciter des réactions solidaires face aux victimes de violences. Eduquer c'est répéter. Que ces campagnes de prévention, donnent des informations sur ce qu'il faut faire quand on est témoin, les numéros à appeler et les comportements à adopter en pareille situation, pour secourir au mieux la victime et neutraliser l'agresseur.

La valeur essentielle chez les Romains était la cruauté et dans ce contexte-là l'Evangile est arrivé. Il n'a pas amené la force comme réponse, mais la douceur et l'amour. C'est une pensée toujours révolutionnaire que de prendre soin des plus faibles, des plus fragiles et favoriser la justice. Les "Romains" sous une autre forme sont toujours là, la cruauté aussi.

Pour finir, voici une définition pour favoriser de bonnes relations entre les hommes, avec ça tout est possible, surtout le meilleur : "**Cherchez l'intérêt de l'autre**"

Jean-Louis Lafont
Conseiller en communication, Thérapeute, Conférencier
www.jeanlouislafont.fr - jlouislafont@wanadoo.fr
 Tel. 06.86.75.91.70